



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

Les affaires suivantes ont été débattues :

N°	AFFAIRES	DECISION	
		ADOPTEE	REJETEE
1	Approbation du contenu de la rédaction du procès verbal des délibérations du Conseil municipal du 19 décembre 2023	✓	
2	Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2024	✓	
3	Modification et fixation d'un nouveau tarif à l'inscription pour participer à la manifestation sportive intitulée « La boucle du Piton des Neiges » - Proposition d'un tirage au sort pour l'inscription gratuite à vingt sportifs	✓	
4	Retour à la commune de la compétence « Promotion touristique, dont la création d'offices de tourisme »	✓	
5	Approbation du programme habitat autonome « Bien Vieillir » et « Bien vivre » dans la « Petite Ville de Demain » à Cilaos	✓	
6	Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Réhabilitation de l'hôtel des Thermes	✓	
7	Construction de la nouvelle mairie, bâtiment A - Acquisition de mobilier, matériels informatiques, bureautique, réseau téléphonique et Internet - Demande de subvention DETR 2024	✓	
8	Acquisition de coffrets électriques pour le bâtiment A de la mairie en construction - Demande de subvention DETR 2024	✓	
9	Transition écologique - Acquisition d'outillages électriques pour le service environnement - Demande de subvention DSIL 2024	✓	
10	Aménagement du vestiaire du plateau sportif du centre - Demande de subvention DETR 2024	✓	
11	Biens vacants et sans maître - Incorporation de parcelles de la section AI dans le domaine privé communal - Application de l'article 713 du code civil	✓	
12	Biens vacants et sans maître - Incorporation de parcelles de la section AL dans le domaine privé communal - Application de l'article 713 du code civil	✓	

13	Biens vacants et sans maître - Incorporation de parcelles de la section AM dans le domaine privé communal - Application de l'article 713 du code civil	✓	
14	Biens vacants et sans maître - Incorporation des parcelles AO 591 et AO 913 dans le domaine privé communal - Application de l'article 713 du code civil	✓	
15	Information aux membres du conseil relative aux décisions prises par le Maire	✓	

Les affaires sont consultables au secrétariat général ou sur le site internet de la ville.

Le Maire,
Jacques TECHER

